

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU DELIBERANT DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 janvier 2023 à 18h00, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 20 janvier 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	13	4	0	0	0

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, , MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : Christine GORGE

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOUR Coline, POURCHET Pierre

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

Membres invité : PAQUET Laurent

PERSONNEL

Délibération n° 03-2023 : Service des Ordures Ménagères : transformation d'un poste d'agent de maîtrise en un poste d'adjoint technique

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire le souhait de pérenniser le poste Fabrice DUMONTEIL (CDD remplacement). Un poste vacant existe au service des ordures ménagères suite au non remplacement de Monsieur DUMONT, il convient de transformer le poste d'agent de maîtrise à temps plein en poste d'adjoint technique à temps plein à compter du 1^{er} mars 2023.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté de mise à la retraite de Monsieur DUMONT au 1^{er} avril 2021,
Considérant la vacance du poste depuis le 1^{er} avril 2021,
Considérant le recrutement d'un agent au poste d'adjoint technique de la Communauté de Communes à partir du 1^{er} mars 2023,

A l'unanimité, les membres du Bureau Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **APPROUVER** la transformation du poste suivant au 1^{er} mars 2023 :
 - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens ;
- **DIRE** que cet emploi pourra être pourvu
 - Soit par voie statutaire
 - Soit par voie contractuelle : En application de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique, emploi permanent (quel que soit le temps de travail) des communes de moins de 1000 habitants ou des groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants (maximum 3 ans renouvelable dans la limite maximale de 6 ans)
- **INSCRIRE** au Budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 26 janvier 2023

La Présidente,
Mélania PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : / 9 FEV. 2023
Publié le :

/ 9 FEV. 2023